

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 23 mars 2015, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, LABORDE Jean-Didier, IZOULET Catherine, PICARD Rachel, BONHOURE Jean-Louis, LAFON Monique.

Absents excusés : BONNISSEAU Cécilia pouvoir à LABORDE Jean-Didier, FAURE Cédric pouvoir à Eric FEVRIER, DELCAUSSE Pascal pouvoir à BONHOURE Jean-Louis, CHERPEAU Aline pouvoir à LAFON Monique.

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget communal 2014 :
 - Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 474 046,51 €
 - Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 790 394,49 €
Soit un excédent de 316 347,98 €
 - Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 1 339 041,63 €
 - Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 1 807 298,09 €
Soit un excédent de 468 256,46 €
 - Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 1 813 088,14 €
 - Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 2 597 692,58 €
Soit un excédent global de 784 604,44 €

Il est rappelé :

- ✓ l'excédent de fonctionnement 2013 de 734 749,73 € dont 644 619,59 € affectés à l'investissement,
- ✓ l'excédent d'investissement 2013 de 144 754,41 €

qui permettent de dégager un résultat excédentaire de 461 102,39€ en investissement, et un résultat excédentaire de 558 386,60 € en fonctionnement.

Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de : 1 019 488,99 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
 - De VOTER le Compte Administratif de la commune exercice 2014.

Plus personne ne désirant prendre la parole,

Le maire étant sorti, le Conseil Municipal, a délibéré

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le Compte Administratif de la commune exercice 2014.

Le Conseil Municipal, a délibéré

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : BUDGET COMMUNE

ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2014 à reporter sur l'exercice 2015

Monsieur le Maire,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - D'ADOPTER l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
 - PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2015.

ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
2041582	Fonds de concours électrification	58 000,00
21318	Bâtiments publics	8 000,00
2152	Installations de voirie	5 900,00
21571	Matériel roulant	10 000,00
2158	Autres matériels et outillage	7 100,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00
2184	Mobilier	3 800,00
2188	Autres	4 600,00
2315	travaux d'électrification village service 15	36 000,00
2315	Travaux voirie communauté service 16	22 000,00
202-19	PLU	3 000,00
2031-19	Frais d'études aménagement les Clauzels	64 900,00
2313-19	Aménagement les Clauzels	48 500,00
2315-29	Aménagement terrain Moto-cross	3 700,00
2313-30	Bâtiments divers	46 400,00
2315-34	Tribune du stade	18 200,00
2313-35	Construction école	299 500,00
23152-40	Voirie réfection mur soutènement	2 080,00
2313-41	Aménagement accès SP+WC	124 000,00
2315-42	Aménagement route de Bellevue	20 500,00
	Totaux	792 180,00

ARTICLE	RECETTES	MONTANT
1323-16	CG - Construction place de l'an 2000	17 000
1323-18	CG - Travaux économie d'énergie	1 236,00
1323-32	CG - Agrandissement local technique	12 730,00
	Totaux	30 966,00

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- ADOPTE l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.

OBJET : BUDGET COMMUNE :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2014

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du compte administratif 2014, il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 558 386.60 €
 - PROPOSE d'affecter la somme de 498 386,60 € à la réalisation d'investissement.
 - PROPOSE de reconduire la somme de 60 000 € en excédent de fonctionnement
 - PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2015

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- AFFECTE la somme de 498 386,60 € à la réalisation d'investissement.
- RECONDUIT la somme de 60 000 € en excédent de fonctionnement

**OBJET : BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT /
 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement 2014 :
 - Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 314 089 €
 - Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 362 703,95 €
Soit un excédent de 48 614,95 €
 - Le montant des dépenses de la section exploitation s'élève à 363 206,41 €
 - Le montant des recettes de la section exploitation s'élève à 553 420,71 €
Soit un excédent de 190 214,30 €
 - Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 677 295,41 €
 - Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 916 124 66 €
Soit un excédent global de 238 829,25 €

Il est rappelé :

- ✓ l'excédent d'exploitation 2013 de 208 220,05 €,
 - ✓ et le déficit d'investissement 2013 de 7 850,29 €
- permettent de dégager un résultat excédentaire de 40 764,66 € en investissement, un résultat excédentaire de 203 796,06 € en fonctionnement.
 Soit un excédent global des deux sections de : 244 560,72 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
 - De VOTER le Compte Administratif du budget eau/ assainissement exercice 2014

Plus personne ne désirant prendre la parole,

Le maire étant sorti, le Conseil Municipal, a délibéré

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le Compte Administratif de la commune exercice 2014.
Le Conseil Municipal, a délibéré

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**OBJET : BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT
 ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2014 à reporter sur l'exercice 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois;

Monsieur le Maire,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - D'ADOPTER l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
 - PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2014.

ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
217531	Travaux sur réseaux eau	3 000,00
2031-30	Frais d'étude - Lagunes et réseaux	45 000,00
2315-30	Installation mat et outillage - Lagunes et réseaux	350 000,00
2315-31	AEP - Rte de Bellevue	6 000,00
2031-32	Etudes diagnostique AEP	33 000,00
2151-32	Travaux AEP	26 000,00
	Totaux	463 000,00

ARTICLE	RECETTES	MONTANT
1313-30	CG - Lagunes et réseaux	106 745,00
13118-30	DETR - Lagunes et réseaux	175 000,00
13111-32	AE Etudes diagnostiques systèmes AEP	21 255,00
	Totaux	303 000,00

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- D'ADOPTER l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.

OBJET : BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2014

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du compte administratif 2014, il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 203 796,06 €, et un résultat de clôture excédentaire pour la section d'investissement de 40 764,66€
 - PROPOSE d'affecter la somme de 143 796,06 € à la réalisation d'investissement.
 - PROPOSE de reconduire la somme de 60 000 € en excédent de fonctionnement
 - PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- AFFECTE la somme de 143 796,06 € à la réalisation d'investissement.
- RECONDUIT la somme de 60 000 € en excédent de fonctionnement

BUDGET LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement 2014 :
 - Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 0 €
 - Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 26 016,88 €
Soit un excédent de 26 016,88 €
 - Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 33 713,34 €
 - Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 33 712,98 €
Soit un déficit de 0,36 €
 - Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 33 713,34 €
 - Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 59 729,86 €
Soit un excédent global de 26 016,52 €

qui permettent de dégager un résultat excédentaire de 26 016,88 € en investissement, et un résultat déficitaire de 0,36 € en fonctionnement.

Soit un excédent global des deux sections de : 26 016,52 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
 - De VOTER le Compte Administratif du lotissement exercice 2014.

Le maire étant sorti, le Conseil Municipal, a délibéré

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le Compte Administratif du lotissement exercice 2014.
Le Conseil Municipal, a délibéré

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE MINISTERIELLE

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 07 aout 2014 relative à la demande de subvention au titre de la réserve ministérielle pour un montant de 150 000 €
- Informe de l'arrêté ministériel en date du 25 février 2015, notifié le 13 mars 2015 indiquant qu'une subvention pour travaux d'intérêt local d'un montant de 50 000 € est accordée pour financer la construction d'un groupe scolaire d'un coût total de 3 932 040,12 € HT.
- Au vu de ce montant de subvention, le plan de financement se décline comme suit :
 - Construction (dont honoraires) 2 961 360 € H.T.

- FIL 50 000 €
- Communauté de communes 10 000 €
- Réserve ministérielle 50 000 €
- DETR 888 408 €
- Autofinancement 1 962 952 € H.T.

Le début de la réalisation est projeté pour septembre 2015.

- Demande d'approuver le plan de financement ci-dessus
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2015

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

Approuve le plan de financement ci-dessus

OBJET ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS EP BOURG ET VILLAGES

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 27 760,49 euros H.T.

- Rappelle qu'en application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant H.T. de l'opération, soit :
 - 1 versement de 6 940.13 € à la commande des travaux.
 - 2ème versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

OBJET APPROBATION DU PROJET DE LA TROISIEME MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13-1 et L123-13-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 mai 2003 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2014 autorisant le maire à engager la procédure de modification n° 3,

Vu l'arrêté municipal en date du 29 janvier 2015 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée,

- Demande d'approuver le projet de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- ✓ Affichage en mairie durant un mois,
- ✓ Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et dès l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

- ✓ Approuve le projet de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente Pour extrait certifié conforme

QUESTIONS DIVERSES :

1 – FEC 2015 :

M. le Maire informe qu'une demande de subvention FEC 2015 a été faite pour la réhabilitation du système Sud du Bourg

2 – Amende de police 2015 :

M. le Maire informe qu'une demande de subvention au titre des amendes de police 2015 a été faite pour la sécurisation des abords du site les Clauzels en créant un giratoire pour diminuer la vitesse et un accès différencié de la RD 20 pour la sécurité et le confort des enfants.

3 – Véhicules communaux :

M. BONHORE Jean-Louis demande si les agents techniques ont l'autorisation d'utiliser les véhicules communaux le weekend.

M. VIPREY Bernard, adjoint au personnel, répond que lorsqu'ils sont d'astreintes ils utilisent les véhicules, mais ils n'ont pas l'autorisation de l'utiliser sans autorisation.

M. BONHORE Jean-Louis indique que les véhicules étaient utilisés en dehors des astreintes.

M. VIPREY Bernard va demander aux agents afin de mettre les choses au clair.

Fin de la séance 22h00